



mairie  
ti ker

202304- 15

Envoyé en préfecture le 17/04/2023  
Reçu en préfecture le 17/04/2023  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20230414-202304\_15-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

-----  
**SEANCE DU 14 AVRIL 2023**  
-----

L'an deux mil vingt-trois, le 14 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Membres en exercice : 19**

**Présents** : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3<sup>ème</sup> Adjointe, Magali BODEREAU, 5<sup>ème</sup> Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN, Sylvie LE CARVENNEC

**Procurations** : Pascal PRIGENT à Lydie LE FLOC'H, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Alain BROCHEN à Didier NEVEUX

**Absents :**

**Date de convocation : 30 Mars 2023**

**Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS**

**Objet :** Dispositif Mission argent de poche

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au dispositif « **MISSION ARGENT DE POCHE** » depuis deux ans, que cette opération connaît un franc succès, à la plus grande satisfaction des jeunes y ayant participé.

Ce dispositif permet à des jeunes de 14 à 18 ans d'effectuer des missions au sein de la collectivité pendant les vacances scolaires. Par la mise en place de ce dispositif, la commune souhaite promouvoir l'engagement des jeunes au service de leur commune, et leur permette de découvrir le monde du travail.

Chaque mission a une durée de 3h30 (1/2 journée) moyennant une gratification de 15 €.

L'encadrement des jeunes est assuré soit par un élu soit par un agent communal. Un contrat d'engagement est signé entre le jeune et la collectivité.

Le CIAS LTC ayant la compétence enfance jeunesse, il est demandé à la commune de signer une convention tripartite entre la commune, le CIAS LTC et la Ligue de l'enseignement qui assurera la gestion administrative et financière du dispositif. La convention nous sera adressée courant Avril.

L'adhésion à la Ligue de l'enseignement s'élève à 186 € pour un an.

**Le Conseil Municipal :**

**Vu** l'importance d'impliquer les jeunes dans leur commune

**Considérant** qu'il y a lieu de sensibiliser les jeunes au respect des biens communs et de modifier leur regard sur l'action publique en renforçant leur sens civique

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à mettre en place le dispositif mission argent de poche pour l'été 2023
- **D'approuver** l'adhésion à la ligue de l'enseignement pour la gestion administrative et financière
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits correspondants

202304- 15

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le

ID : 022-212200349-20230414-202304\_15-DE

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce dispositif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur Le Maire à mettre en place le dispositif mission argent de poche pour l'été 2023
- **Approuve** l'adhésion à la ligue de l'enseignement pour la gestion administrative et financière
- **Autorise** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits correspondants
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce dispositif

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maurice OFFRET

